

Conditions Générales de Vente

Mise à jour 01 septembre 2019

Préambule

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligation de Lucie PELLICIER, 27 av. du Cdt l'Herminier 38380 Saint-Laurent-Du-Pont (ci-après dénommée « Lucie PELLICIER »), et de ses clients. Seules les conditions particulières énoncées s'il y a lieu, les présentes conditions générales et le Code de commerce, réglementent les conditions de vente des produits et services de Lucie PELLICIER. Elles prévaudront sur toutes clauses et conditions contraires pouvant figurer sur les commandes ou autres documents émanant du client. Lucie PELLICIER se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente sous réserve d'en informer le client par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, le client disposerait d'un mois à compter de la réception de l'information pour résilier le contrat sans pénalités. A défaut, les nouvelles conditions sont réputées comme connues et acceptées par le client.

Contact

Lucie PELLICIER peut être contactée par :

- Mail : facility.manager.communication@gmail.com
- Téléphone : 06 45 90 88 95
- Courrier : 27 av. du Cdt l'Herminier 38380 Saint-Laurent-Du-Pont

Table des matières

Préambule.....	1
Contact.....	2
Table des matières.....	2
Prix et consistance des prestations.....	3
Détails de prestations.....	3
Termes de paiement.....	3
Intervention conseil & collectivités.....	3
Prestations en sous -traitance.....	3
Pénalités de retard.....	3
Propriété de la production.....	4
Responsabilité et propriété des contenus.....	4
Droit de publicité.....	4
Copyrights et mentions commerciales.....	4
Confidentialité.....	4
Force majeure.....	5
Juridiction.....	5
Responsabilité des parties.....	5
Résiliation du contrat.....	5
Acceptation du contrat.....	5

Prix et consistance des prestations

Conformément à la législation applicable au statut d'auto-entrepreneur, la TVA est non applicable, art. 293B du CGI.

Les prix et les délais de réalisation sont valables un mois à compter de la date d'émission du devis. Ils sont fermes et non révisables à la commande si celle-ci intervient dans le courant de ce mois.

La prestation comprend tout ce qui est explicitement listé dans l'article « Détails des prestations ». Toute prestation ne figurant pas dans la proposition fera l'objet d'un devis complémentaire gratuit.

Détails de prestations

Pilotage de la communication

- Stratégie de communication
- Production graphique
- (Hors projet de création nécessitant l'intervention d'un graphiste)
- Mise à jour du site web
- (Hors projet de intervenant sur la structure même du site ou son développement)
- Administration des réseaux sociaux
- Événementiel - organisation & conseil
- Rédaction - réseaux sociaux, site web, presse

Liste des missions établie en septembre 2019. Tout ajout / suppression de mission fera l'objet d'un avenant rédigé par la partie à l'initiative des modifications, et signé par les deux parties.

Termes de paiement

Un acompte équivalent à 30% du montant TTC du devis est versé à Lucie PELLICIER à la signature du devis. Le solde de la prestation est dû à réception de la facture.

Intervention conseil & collectivités

Dans le cadre des contrats avec les collectivités ou dans le cadre des contrats cadres d'intervention conseil à la journée, il ne sera pas demandé d'acompte, mais le paiement de la prestation sera dû à réception de la facture. La répartition des interventions au siège de l'entreprise peut s'organiser en demi-journées.

Pour les contrats d'intervention dont la durée de réalisation est supérieure à 30 jours, la facturation sera effectuée au réel par mois.

Prestations en sous -traitance

Toute commande d'impression, de régie publicitaire ou d'une quelconque sous-traitance fera l'objet d'une facturation à part, réglable à la commande.

Pénalités de retard

Tout retard de paiement à compter du 8^{ème} jour par rapport à la réception de facture donnera lieu à des pénalités de retard dont une amende forfaitaire de 40€. Le taux des pénalités de retard de paiement est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 5 points (art. L.441-6 al. 3 du Code de commerce).

Propriété de la production

La totalité de la production, objet de la présente commande, demeure la propriété entière et exclusive de Lucie PELLICIER, tant que les factures émises par Lucie PELLICIER ne sont pas payées en totalité par la société cliente, à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation.

Corrélativement, la société cliente deviendra propriétaire de fait de la production à compter du règlement final et soldant toutes les factures pour la durée des droits acquis et précisés dans la commande. Les fichiers de production et les sources restent la propriété de Lucie PELLICIER. Seul le produit fini sera adressé au client. Si le client désire avoir les sources des documents, un avenant sera demandé et une rémunération devra être convenue. Sont exclues les sources fournies par le client à Lucie PELLICIER.

Responsabilité et propriété des contenus

La société cliente, représentée par le signataire de la présente commande, reconnaît et assume la pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels et iconographiques figurant dans la réalisation livrée par Lucie PELLICIER. La responsabilité de Lucie PELLICIER ne saurait être engagée dès lors que le "Bon à Tirer" aura été signé par la société ou l'organisme client, par mail ou sur papier. La société cliente reconnaît la pleine et entière responsabilité de ses choix dans tous les contenus qu'elle présente, fournit ou demande à Lucie PELLICIER pour la réalisation de la prestation. La responsabilité de Lucie PELLICIER ne pourra en aucun cas être recherchée dans l'hypothèse où ces contenus ne se révéleraient pas libres de droits ou seraient attentatoires aux droits de propriétés intellectuelles d'un tiers. La société cliente garantit Lucie PELLICIER à cet égard, de prendre à sa charge toute condamnation, frais et honoraires mis à la charge ou supportés par Lucie PELLICIER pour se défendre du fait de la défaillance du client. La société cliente, représentée par le signataire de la présente commande, reconnaît avoir pris connaissance des mises en garde effectuées par les représentants légaux de Lucie PELLICIER, concernant les dispositions légales relatives à la propriété intellectuelle et les peines pouvant être encourues en cas de violation.

Droit de publicité

Sauf mention contraire explicite du client, notifiée par courrier avec accusé de réception, Lucie PELLICIER se réserve le droit de mentionner sa réalisation pour la société cliente comme référence dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité. La société cliente autorise Lucie PELLICIER, à travers ses représentants légaux et commerciaux, à utiliser, à des fins purement démonstratives, la réalisation. Cette autorisation s'étend plus particulièrement aux éléments constitutifs de la réalisation, comprenant sans restriction la présentation publique des contenus suivants : les contenus textuels, les contenus iconographiques ou les deux.

Copyrights et mentions commerciales

Sauf mention contraire explicite du client, Lucie PELLICIER se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, sous la forme d'une mention du type :

"Création graphique Lucie PELLICIER & [Partenaires impliqués] - 06 45 90 88 95 – facility-manager-communication.com ", lorsque cela concerne des prestations de création graphique,

"Réalisation : a Lucie PELLICIER & [Partenaires impliqués] - 06 45 90 88 95 - facility-manager-communication.com ", lorsque cela concerne des prestations de développement web,

"Une création de Lucie PELLICIER - 06 45 90 88 95 - facility-manager-communication.com ", de façon plus générique lorsqu'il s'agit d'une prestation globale.

Confidentialité

Lucie PELLICIER s'engage à ne pas communiquer, hormis dans le cadre des obligations légales en vigueur selon la législation française, les informations confidentielles du client.

Force majeure

Lucie PELLICIER ne pourra être tenue pour responsable d'un délai non respecté pour cause de tout cas fortuit ou de force majeure comme, en particulier, tout acte émanant d'une autorité civile ou militaire, de fait ou de droit de grève, incendie, inondation, dégâts des eaux, tempête et foudre, accident, émeute, attentat, de non livraison des documents pour la création ou la mise en service du produit, tout fait imputable à un tiers, ou autre circonstance ayant une cause externe et l'empêchant, directement ou au travers d'un tiers, de répondre aux dites obligations.

Juridiction

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le Tribunal de commerce de Grenoble sera seul compétent pour tout litige relatif à l'interprétation et l'exécution d'un contrat et de ses suites.

Responsabilité des parties

Chacune des parties assure sa responsabilité civile suivant les règles de droit commun. Lucie PELLICIER a, en outre, souscrit une assurance garantissant sa responsabilité professionnelle et contractuelle. Compte tenu de la nature des prestations, qui lui sont confiées, Lucie PELLICIER n'est tenue qu'à une obligation de moyens. En aucun cas, Lucie PELLICIER ne pourra être tenue pour responsable des éventuelles modifications et/ou corrections apportées, par le client ou par tout tiers désigné par lui, au projet initialement proposé par Lucie PELLICIER.

Résiliation du contrat

Toute résiliation du contrat par Lucie PELLICIER, durant l'exécution de celui-ci, oblige celle-ci à reverser les sommes perçues, une fois les prestations réalisées déduites.

Toute résiliation du contrat par le client durant l'exécution de celui-ci oblige celui-ci à verser une indemnité comprenant les prestations réalisées + 10% du montant restant dû.

Acceptation du contrat

Merci d'en prendre connaissance et de retourner ce document (par courrier ou par mail), ainsi que le devis, daté et signé avec la mention « Bon pour Accord », le cachet de l'entreprise et la signature du dirigeant.

Le contrat prendra effet à la réception de ces éléments. Un délai de 5 jours est accepté pour l'envoi de l'acompte.

Lucie PELLICIER

Le Client

Saint-Laurent-Du-Pont, le 26 septembre 2019

